

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W19-460220

AS3034



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8119

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ORIOU ABDERRAHIM

Date de naissance : 03/10/1963

Adresse : Lot 101 My Tahar Rue 3 N° 42000 Casablanca

Tél. : 0662373245

Total des frais engagés : 2000.211.60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR BEHATE Mohamed

Médecin Généraliste

Lot. Al Farsh Doha Imm. 19 App. 2

RDC Bd. Maj Fath Hay Oulfa

Casablanca - Tél: 0522 65 00 18

Cachet du médecin : DR - 03 - 2023

Date de consultation : 03/10/2023

Nom et prénom du malade : SIDI HABIBI

Age : 1902

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

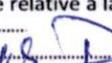
Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 14/10/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08-03-2023			200,00 DH	 Dr. HAFID MOHAMED Médecin Generaliste Farah Deme Mm. 1 Maroc 0522

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Bennani Jaafar Bd. Suez Sebou - Oulfa CASABLANCA 00 18 99	08/3/23	211,60

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
.....						.....	
.....						.....	
.....						.....	
.....						.....	
.....						.....	

# DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

# الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

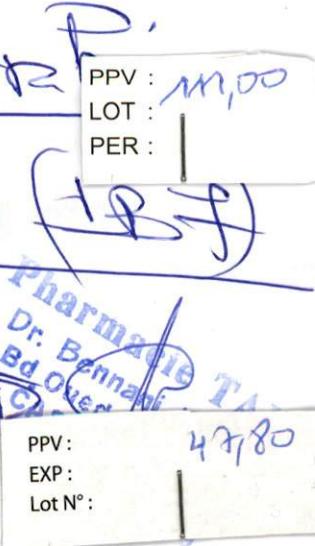
طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

08 - 13 - 2023

Casablanca, le :

الدار البيضاء . في:

Dr. S. B. A. P. PPV : 11,00  
 LOT :  
 PER : 

10 - Erxen 100 (18g)  
 11,00

21 - Dr. 100 (18g)  
 47,80

29 - Dr. 100 (18g)  
 52,80

21 - Dr. 100 (18g)  
 91,60

**Dr. BEHATE Mohamed**  
 Médecin Généraliste  
 Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2  
 RDC Bd. Haj Fath Hay Oulfa  
 Casablanca - Tel: 0522 65 00 18

جنة الفرح -الضحى - العمارة 19 الشقة 02 الطابق السفلي، شارع الليمون الماج فاخ امتداد الالفة - ليساسنة 20190 الدار البيضاء  
 Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Haj Fath Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18